



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du jeudi 9 avril 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 9 avril 2015 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

Etaient présents : Mr André IPERT Maire, Mr Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, Mr Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe (A : 18H10), Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mr Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, Mr Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, Mr Michel BRAUN Conseiller Municipal, Mr Joseph REY Conseiller Municipal, Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale.

Etaient absents-excusés : Mme Laurence FORESTIER Adjointe donne procuration à Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale donne procuration à Mr Michel MASSEGLIA Adjoint.

Etait absente : Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00. Il donne lecture aux membres du Conseil des 10 sujets traités à l'ordre du jour.

Appel des présents

Monsieur le Maire, sollicite les membres du Conseil pour assurer le secrétariat de séance. Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale assurera le secrétariat.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	14/02/2015	:	<p>Convention entre l'Office de Tourisme de la Ville de Menton et la Ville de Breil sur Roya Prestation : Mise à disposition à titre gracieux de deux agents pour participer au fruitage d'un motif dans les jardins Biovès pour « la 81^{ème} Fête du Citron ». Obligations de l'Office de Tourisme de la Ville de Menton : fournitures des repas aux 2 agents. Durée : Du mardi 3 février 2015 au mercredi 4 février 2015.</p>
2	16/02/2015	:	<p>Convention de location d'un appartement de 2 pièces, à Mme BOUALEM Nacéra situé au 1^{er} étage dans un gîte sis 4 chemin des Oliviers à Breil sur Roya Loyer : 300,00€ par mois charges non comprises. La redevance d'eau potable et d'électricité reste à la charge du locataire. Le loyer est payable d'avance par mois. Durée : A compter du 2 mars 2015 pour une période de 6 mois.</p>
3	16/02/2015	:	<p>Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins avec Magali COLASSANTE-CASCIARO, psychologue formatrice Prestation : formation visant à réaliser une analyse des pratiques professionnelles pour les agents communaux du service Crèche. Durée : Les 27 et 28 avril 2015. Coût : Participation financière au titre des actions réalisées, frais de déplacement et d'hébergement compris sera de 790,00 € TTC/jour, soit 1.580,00 € TTC selon les termes de la convention précitée.</p>
4	11/03/2015	:	<p>Convention d'occupation d'un local communal, sis place Cellier par le Centre Communal d'Action Sociale de Breil sur Roya, Local situé dans l'ancien four communal, d'une surface d'environ 30 m². Loyer : Occupation à titre gratuit et précaire. Durée : Date d'entrée dans les lieux le 11 mars 2015. La présente convention est passée pour une période indéterminée.</p>

5	13/03/2015	:	<p>Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule JUMPY</p> <p>Prestation : Sortie organisée par l'association de Fils en Aiguilles à Gênes « Exposition de loisirs créatifs ».</p> <p>Durée : Samedi 14 mars 2015.</p> <p>Coût : Prêt à titre gratuit du véhicule JUMPY.</p>
6	16/03/2015	:	<p>Convention de formation professionnelle avec l'AFTRAL FC NICE 3, représentée par Mr Laurent COPPA pour la formation de FCO Transport de marchandises pour un agent du service technique</p> <p>Prestation : Formation ayant pour thème « FCO Transport de marchandises ».</p> <p>Durée : du 16 mars 2015 au 20 mars 2015.</p> <p>Coût : Participation financière au titre de l'action réalisée de 777,60€ selon les termes de la convention précitée.</p>
7	30/03/2015	:	<p>Fin de location de l'appartement à Mme PIQUETTE Caroline, sis au 1^{er} étage de l'école Primaire Jean Moulin</p> <p>Il est mis fin à la location à Mme PIQUETTE Caroline de l'appartement, sis 200 rue René Cassin à Breil sur Roya.</p>
8	30/03/2015	:	<p>Convention de location d'un appartement à Mr BOURGERY Jean-Baptiste Professeur des Ecoles, sis au 1^{ER} étage de l'école Primaire Jean Moulin</p> <p>Loyer : 400,00€ par mois charges comprises (chauffage). La redevance d'eau potable et d'électricité reste à la charge du locataire.</p> <p>Durée : A compter du 1^{er} avril 2015 pour se terminer au 30 mars 2016.</p>
9	01/04/2015	:	<p>Convention entre la CARF et la commune de Breil sur Roya pour l'instruction par la CARF des demandes d'autorisation du droit des sols de la commune à titre gratuit</p> <p>Objet : La présente convention a pour objet de définir la répartition des missions entre la commune et la CARF ainsi que les modalités de fonctionnement et d'échange entre la commune et le pôle instructeur de la CARF dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés par la commune.</p> <p>Coût : La CARF instruit les dossiers à titre gratuit et supporte les charges liées à l'exercice des missions qui lui incombent au titre de la présente convention. La commune supporte les charges liées à l'exercice des missions qui lui incombent au titre de la présente convention.</p> <p>Durée : A compter de la date de transmission au Contrôle de la Légimité pour une durée initiale d'un an.</p> <p>La convention est tacitement reconduite par année entière.</p>

Approbation du Procès-Verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2015.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-Verbal de la séance Extraordinaire du 13 mars 2015.

Il précise que ce Conseil Municipal Extraordinaire a eu lieu suite à la publication de l'arrêté d'approbation du Plan de Prévention des Risques (PRR) de la commune de Breil sur Roya par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 26 janvier 2015.

Approuvé à l'Unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, indique que le vote des 4 budgets (communal, eau et assainissement, crèche et camping - le budget CCAS a été voté le 30/03/2015 à l'unanimité) est un moment important, puisqu'il définit l'orientation générale de la politique municipale de la commune. Il en définit les contenus au niveau des recettes et des dépenses en fonctionnement comme en investissement. Ces 4 budgets sont ceux de la nouvelle équipe municipale car en 2014 ils avaient été préparés par l'ancienne municipalité. Nous n'avions apporté alors que quelques modifications à la marge. Cette année, nous allons procéder autrement.

Notre méthodologie est très différente de celle de nos prédécesseurs :

- Organisation de 2 réunions avec tous les services municipaux
- Organisation d'une réunion publique
- Edition d'un numéro spécial de la Gazette Municipale sur les budgets
- Organisation de deux réunions d'un Conseil Municipal privé en présence de tous les élus (majorité et opposition).

Monsieur le Maire, félicite le travail préparatoire conséquent réalisé par Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal et Mme Marie-Jo BALLESTRA Secrétaire Générale de la Mairie de Breil sur Roya.

Monsieur le Maire, précise que cette nouvelle municipalité a hérité d'une situation budgétaire et comptable très difficile avec des marges quasi inexistantes. Il ajoute que le contexte national pénalise la commune au niveau de l'enveloppe générale des dotations d'Etat qui diminuent.

1 - COMMUNE

- 1 •Approbation du Compte Administratif 2014

Vote

Contre : 1

Abstention : 2

Pour : 15

•Approbation du Compte de Gestion 2014

Vote : à l'Unanimité

Monsieur Michel MASSEGLIA Adjoint, se félicite du travail de transparence de la nouvelle équipe municipale.

Monsieur Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, constate que la situation actuelle résulte des insuffisances des années passées.

2 •Affectation du résultat 2014

Résultat à affecter : 425.260,05 €

Affectation en investissement : 139.434,22 €

Report en fonctionnement : 285.825,83 €

Vote : à l'Unanimité

3 •Vote du taux des 4 taxes directes locales

Monsieur le Maire, rappelle que les impôts locaux constituent la principale ressource communale. Le débat préalable à ce conseil a porté sur le nombre de points d'augmentation des taux, le principe de majoration étant partagé par tous les élus. Il précise, qu'un point correspond à 44.312,00 €.

Face au besoin en trésorerie et à la réduction du coût structurel de fonctionnement, il propose une augmentation de 3 points (132.936,00 €) qui va se traduire par un accroissement des impôts locaux de l'ordre de 20%.

Monsieur le Maire, est parfaitement conscient qu'un effort important est demandé à la population.

Monsieur Joseph REY Conseiller Municipal, demande la possibilité d'aménager les paiements en accord avec la Perception, à charge pour chaque contribuable de se rapprocher du percepteur.

Vote : à l'Unanimité du Conseil Municipal

4 •Approbation du Budget Primitif 2015 et de ses annexes budgétaires

Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif 2015. Grâce à la diminution des dépenses de fonctionnement et l'augmentation de 3 points des impôts locaux, ce budget est en équilibre. Sans ces efforts partagés, le budget aurait été en déficit, ce qui aurait entraîné automatiquement sa mise sous tutelle par la Chambre Régionale des Comptes avec alors la perspective d'une augmentation plus significative des taux d'imposition.

Un débat s'instaure entre les élus portant sur les factures impayées, la diminution des charges du personnel et sur la diminution des indemnités des élus (-10%).

Vote : à l'Unanimité du Conseil Municipal

Monsieur Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande des informations sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'une demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500.000,00 € a été adressée au

Crédit Agricole. Une proposition nous a été faite. **Monsieur le Maire** en donne une lecture aux membres du Conseil.

Monsieur Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, invite les membres du Conseil Municipal à une maîtrise des dépenses. Il appelle de ses vœux à rendre compte à la population de son suivi. Il rappelle son opposition à l'ouverture de la piscine.

Monsieur le Maire, propose la création d'une commission de suivi des finances qui se réunira une fois par mois. Sa composition sera définie lors du point 6 de l'ordre du jour.

Monsieur Michel BRAUN Conseiller Municipal, se félicite de l'ouverture de cette ligne de trésorerie qui apportera à la commune un bol d'oxygène au niveau de sa trésorerie. Il propose la vente de biens de la commune pour résorber les dettes.

Monsieur Michel MASSEGLIA Adjoint, représentant Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale déléguée à Piene Haute, se fait son porte-parole en indiquant qu'elle est opposée à l'ouverture de la piscine et qu'elle est favorable à ce que le camping soit attribué à un tiers sous la forme d'une délégation de service public (DSP).

Monsieur le Maire, précise que le tableau des effectifs 2015 fait apparaître une répartition des personnels (54) entre les titulaires (42) et les non titulaires (12)

2 - EAU & ASSAINISSEMENT COLLECTIF & NON COLLECTIF

1 •Approbation du Compte Administratif 2014

Monsieur Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, indique que ce budget présente un déficit cumulé de 172.200,84 €. Si la section d'exploitation est excédentaire de 161.056,01 € par contre la section d'investissement présente un déficit de 333.256,85 €.

Vote : à l'Unanimité

•Approbation du Compte de Gestion 2014

Vote : à l'Unanimité

2 •Affectation du résultat 2014

Résultat à affecter : 161.056,01 €

Affectation en investissement : 161.056,01 €

Besoin de financement : 333.256,85 €

Vote : à l'Unanimité

3 •Approbation du Budget Primitif 2015 et de ses annexes budgétaires

Monsieur le Maire, rappelle que ce budget est autonome et ne peut être abondé par le budget communal.

Monsieur Michel MASSEGLIA Adjoint, rappelle qu'en 2008 les tarifs de l'eau ont été augmentés de 40%, ce qui n'a pas empêché le déficit actuel. Pendant 6 années, le vote de ce budget s'est fait sur des sommes virtuelles. Il se demande comment le Contrôle de la Légimité n'a rien vu.

Monsieur le Maire, précise que ce budget sera soumis, s'il est déficitaire, au contrôle de la Cour Régionale des Comptes. Sa présentation fait apparaître au niveau de la section d'exploitation un déficit de 97.383,45 € et au niveau de la section d'investissement un déficit de 149.701,39 €. Le déficit cumulé s'élève à 247.084,84 €.

Monsieur le Maire, indique que pour résorber ce déficit, il attend les propositions de la Cour Régionale des Comptes qui pourraient porter sur les effectifs du Service de l'Eau et sur le prix de l'eau. Il précise que dans le cadre de la loi NOTRe, actuellement en débat au Parlement, il est prévu que l'eau et l'assainissement seraient à compter du 1^{er} janvier 2017 une compétence relevant de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) La commune, perdrait alors la possibilité de gérer en régie communale l'eau et l'assainissement.

Vote

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 17

- 4 • Régie de l'eau : mise en place d'une nouvelle prestation « condamnation d'un branchement eau potable à l'origine avec terrassement et remise en état ».

Monsieur le Maire, demande aux membres d'annuler purement et simplement cette question à l'ordre du jour. Elle sera abordée ultérieurement.

Vote : à l'Unanimité

3 - CRECHE

- 1 • Approbation du Compte Administratif 2014

Vote : à l'Unanimité

- Approbation du Compte de Gestion 2014

Vote : à l'Unanimité

- 2 • Affectation du résultat 2014
Résultat à affecter : 26.052,98 €
Affectation en réserve : 26.052,98 €
Besoin de financement : 128.437,21 €

Vote : à l'Unanimité

- 3 • Approbation du Budget Primitif 2015 et de ses annexes budgétaires

Vote : à l'Unanimité

- 4 • Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget Crèche
Monsieur le Maire, précise qu'il convient d'attribuer une subvention d'équilibre à la section fonctionnement du budget pour cette année 2015 afin de mieux lisser les contraintes de gestion et de trésorerie. Il propose d'allouer une subvention de 176.500,00 € au Budget Primitif de la Crèche.

Vote : à l'Unanimité

4 - **CAMPING**

- 1 •Approbation du Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire, précise que ce budget présente un déficit d'exploitation de 6.453,50 €, le mauvais temps de l'année 2014 en explique la cause.

Vote : à l'Unanimité

- Approbation du Compte de Gestion 2014

Vote : à l'Unanimité

- 2 •Affectation du résultat 2014

Résultat à affecter : 9.640,67 €

Affectation en réserve : 8.407,73 €

Report en exploitation : 1.232,94 €

Vote : à l'Unanimité

- 3 •Approbation du Budget Primitif 2015 et de ses annexes budgétaires

Monsieur le Maire, présente ce budget en équilibre pour un montant de 118.307,73€. Il précise avoir reçu 2 propositions pour une gestion privée du camping.

Un débat s'instaure sur les avantages et inconvénients d'une gestion privée en lieu et place d'une gestion communale.

Monsieur le Maire, indique qu'une cession ne peut se réaliser en cours d'année budgétaire. D'autre part, il compte sur une meilleure année pour réaliser un résultat d'exploitation bénéfique. En conséquence, pour cette année, les propositions ne sont pas retenues. Les candidatures seront examinées avant la fin de l'année civile 2015.

Monsieur Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, précise que trois employés municipaux sont payés sur ce budget.

Vote : à l'Unanimité

5 - **Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du CCAS**

Monsieur Pippo OLIVERI Adjoint, informe le Conseil Municipal sur le Budget Primitif 2015 du CCAS voté à l'Unanimité le 30 mars 2015. Il précise que ce budget présente un léger déficit de fonctionnement. Il annonce qu'une négociation est en cours avec les communes de Fontan et de Saorge en raison de l'intervention du CCAS de Breil dans ces communes.

Monsieur le Maire, propose d'allouer au CCAS une subvention de 4.613,00 €.

Vote : à l'Unanimité

6 - **Création d'une commission Finances**

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil du besoin de créer une commission des finances ayant pour but le suivi des dépenses des différents budgets communaux et de trouver les possibilités d'économie afin de réduire le déficit de structure rencontré par notre commune.

Monsieur le Maire, propose les membres suivants :

- Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal
- Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal
- Mr Michel BRAUN Conseiller Municipal
- Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale
- Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale

Vote : à l'Unanimité du Conseil Municipal

7 - 7 place Brancion – Demandes de subventions à l'Etat (DETR 2015) au Conseil Départemental et au Conseil Régional

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la situation de l'immeuble situé 7 place Brancion / 29 rue Pasteur dans le vieux village de Breil sur Roya qui fait l'objet d'une mise en péril imminent, du fait de ses désordres structurels prononcés.

Suite à l'ordonnance du Tribunal Administratif de Nice en date du 26 mars 2015, il sera procédé à la sécurisation par confortement de l'immeuble cité.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil de solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers : l'Etat au titre de la DETR 2015, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Vote : à l'Unanimité

8 - Information sur l'instruction par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) des demandes d'autorisation du droit des sols à titre gratuit

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil des termes de la convention entre la CARF et la commune de Breil sur Roya. Il indique que le service sera gratuit et fourni en principe par le service instructeur de la ville de Beausoleil. Il précise qu'il s'agit de la première mesure gratuite que la CARF met à disposition de la commune.

9 - Information sur les conventions de mise à disposition des personnels

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal des conventions de mise à disposition des personnels pour les services suivant : CCAS, Crèche, Camping, Eau & Assainissement, Brigades Vertes. Cette mise à disposition se fait en accord avec le personnel concerné.

Vote : à l'Unanimité

10 - Questions Diverses

•**Monsieur le Maire**, informe les membres du Conseil du courrier adressé le 8 avril 2015 à Mme Valérie TOMASINI notre nouvelle Conseillère Départementale afin de fixer un rendez-vous pour aborder les dossiers pour lesquels nous solliciterons son avis et son intervention auprès du Conseil Départemental.

•Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération de Breil sur Roya :

Monsieur le Maire, informe de la date retenue du dimanche 12 avril 2015 et donne lecture aux membres du Conseil du programme.

•Porte de Gênes :

Monsieur le Maire, informe de la remise en état des remparts, de la tourelle et des murs en pierres sèches en collaboration avec les associations de la Cruella et de l'A Souceta Briencia (il rappelle qu'un don de 5.000,00 € avait été fait il y a quelques années). Il précise, que la Mairie prendra le montant des travaux à sa charge en régie communale. Les associations seront chargées des murs en pierres sèches. Il est envisagé d'amener l'eau et l'électricité.

•Ecoles :

Monsieur le Maire, informe de l'action menée par les enseignants et les parents d'élèves suite à la fermeture annoncée de 2 classes (1 classe à Tende et 1 classe à Fontan/Saorge). A cette heure, tout est bloqué, on attend la rentrée des classes en septembre 2015.

Monsieur le Maire, tient à souligner que la mobilisation a été importante et que *c'est la première fois*, qu'une action commune est réalisée dans la vallée.

•Plan de Prévention des Risques Naturels de Breil sur Roya (PPRN) :

Monsieur le Maire, précise que lors du Conseil Municipal Extraordinaire en date du 13 mars 2015 il a été décidé à l'Unanimité la création d'une commission « PPRN » composée de 6 Conseillers Municipaux (Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale déléguée à l'Urbanisme, Mr Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale déléguée à Piene Haute, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale, Mr Joseph REY Conseiller Municipal) et de personnalités de la société civile.

Il rappelle, que cette commission mixte a pour but de mettre en évidence les erreurs manifestes d'appréciation afin de demander par courrier, à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, une révision immédiate du PPRN de Breil sur Roya et de déposer, si la solution négociée n'aboutit pas, un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nice.

Monsieur le Maire, précise que cette commission s'est déjà réunie 4 fois depuis sa création. Un travail important a été réalisé sous l'égide de Mme Patricia BALANDIER et de Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale déléguée à l'Urbanisme. Un état des lieux a été réalisé maison par maison.

Monsieur le Maire, informe qu'un dossier, constitué de trois parties, sera adressé au Préfet des Alpes-Maritimes en date du 10 avril 2015. Il précise que nous ne sommes pas dans une logique de conflit, mais dans une démarche de recours gracieux.

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil du courrier qui nous a été adressé par la Direction Départementale des Territoires et de la Maire (DDTM) nous informant **du caractère opposable à compter du 26 mars 2015** du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR) de la commune de Breil sur Roya.

Il précise qu'une copie du dossier adressé au Préfet des Alpes-Maritimes sera remise à l'accueil de la Mairie pour consultation.

Il a été demandé à chaque personne concernée de faire leur propre recours gracieux, en plus de celui fait par la Commune de Breil sur Roya.

A ce jour, à priori, il n'y a pas eu de recours contentieux, mais afin de se prémunir la Mairie va adresser un courrier au Président du Tribunal Administratif de Nice.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21H30.

André IPERT

The image shows the official seal of the Municipality of Breil-sur-Roya on the left, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA' and the number '06540'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink that reads 'IPERT A.'.

Maire de Breil sur Roya